

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 24 mars 2011

Le jeudi 24 mars 2011, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Jean-Claude FONT, Maire.

Présents :

Mesdames Marie-Thérèse BOITTIN, Nicole LEGENDRE, Chantal LELIEVRE, Anne MINETTE Josette PICHOT.

Messieurs Jean-Claude FONT, Régis DERENNE, Daniel GERAULT, Hervé GOUGEON, Loïc JORRE, Régis LESAULNIER.

Absents excusés : Philippe BELLIER, Arnaud LEVEIL, Bernard PLANCHARD.

Secrétaire de séance : Nicole LEGENDRE

Ordre du jour :

- I. APPROBATION DU CR DU CONSEIL MUNICIPAL DES 17 ET 24 FEVRIER 2011
- II. TRAVAUX EN COURS
- III. P.L.U.
- IV. CIMETIERE
- V. CLOCHER
- VI. DEMANDE DE SUBVENTION
- VII. VOTE DES 3 TAXES
- VIII. QUESTIONS DIVERSES



- I. APPROBATION DU CR DU CONSEIL MUNICIPAL DES 17 ET 24 FEVRIER 2011
- II. TRAVAUX EN COURS

↳ **Lotissement du Muguet**

- Réception du rapport de vérification des installations électriques d'éclairage extérieur de l'APAVE : tout est conforme.
- Ouverture des compteurs possibles par EDF : les demandes sont effectuées.
- Lochard Beaucé : il reste à poser une couche liant végétale sur les trottoirs.
- Leroy Paysages : Les pelouses sont à effectuer.
- La dégradation d'une borne lumineuse est à déplorer.

↳ **Ecole**

- Les travaux de la phase 1 sont terminés à la date prévue.
- La nouvelle classe est fonctionnelle depuis la rentrée des vacances et les nouveaux sanitaires sont mis à disposition.
- Les travaux des phases 2 et 3 sont en cours et dans les délais.

III.P.L.U.

Une réunion avec les membres du conseil municipal est programmée pour **le jeudi 14 avril à 20h30**.

Lors de cette réunion un point d'avancement sera effectué sur :

- Le P.L.U
- L'aménagement du terrain « Drugeon »
- Une proposition d'intervention pour une étude diagnostic en urbanisme commercial

Qu'est-ce qu'une étude diagnostic en urbanisme commercial ?

1-Les objectifs de l'étude

Au vu du niveau de l'évolution de la population de la commune, la commune de Commer se pose la question de la desserte commerciale de la population locale.

La présence d'une offre commerciale répond à la fois aux besoins de la population locale et permet également de créer un lien social et un lieu de convivialité sur le centre –bourg.

2 – Le processus méthodologique

2.1 – La réunion de démarrage

Afin de cerner au mieux les attentes de la maîtrise d'ouvrage et de ses partenaires, une réunion de démarrage sera organisée en mairie de Commer. Elle réunira tous les partenaires associés à la démarche (commune de Commer, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat,...).

2.2 – L'étude documentaire

Cette étude documentaire portera sur un ensemble de composantes de l'environnement de la commune et prendra en compte l'ensemble des études réalisées à ce jour. Elle abordera :

- L'analyse sociodémographique de la commune et des communes environnantes (analyse historique et prospective)
- Les données concernant les projets structurants (sur la commune ou sur son environnement proche) pouvant avoir une influence sur l'activité commerciale de la commune.
- L'évolution du maillage commercial du secteur Sud de Mayenne (évolution historique et prospective intégrant les projets envisagés à court et moyen terme).

L'étude documentaire sera complétée par la réalisation d'entretiens auprès de personnes ressources (élus, CCI, Chambre de Métiers et de l'Artisanat,...).

2.3– L'expertise de l'offre commerciale et entretiens commerçants

CERCIA Consultants réalisera une expertise in situ de l'offre commerciale de la commune. Elle portera sur chaque établissement commercial et ses rapports avec son environnement (accessibilité, lisibilité, circulation, stationnement).

L'expertise permettra également de cerner des espaces fonciers mutables pour la fonction commerciale. Cette expertise sera complétée par une enquête auprès des commerçants et artisans-commerçants de la commune (boulangerie, salon de coiffure, bar et garages).

2.4– Les études de programmation commerciale

Les études de programmation commerciale ont pour objectif de déterminer la situation concurrentielle du commerce local et ses potentialités d'évolution à moyen terme. Basée sur la

zone de chalandise, l'étude aborde pour chacun des postes de dépenses les taux de couverture que ce soit pour la grande distribution ou le commerce traditionnel.

L'étude est basée sur une prospective à 5 ans. Cette démarche abordera également la potentialité de développement d'une offre en restauration sur la commune.

2.5– La phase de synthèse et de recommandations

Phase terminale de l'étude préalable, elle consiste à rapprocher l'ensemble des informations collectées afin de fournir à la commune, toutes les informations utiles sur les divers points suivants :

- ✓ Les caractéristiques et les perspectives d'évolution de l'environnement concurrentiel actuel du commerce, de l'artisanat commercial et des services de la commune de Commer.
- ✓ Les potentialités objectives de programmation quantitatives et qualitatives de l'offre commerciale réalisables sur la période 2011/2016.
- ✓ Les scénarios alternatifs d'organisation spatiale de l'offre commerciale sur la commune.
- ✓ Les contraintes techniques d'insertion de la composante commerciale.

Cette dernière phase de synthèse alimentera l'urbaniste dans ses propositions et fera l'objet de réunions internes à l'équipe

3 – Le budget

Réunion de démarrage	500 €
Etude documentaire : 1 jour x 700	700 €
Entretiens personnes ressources : 1 jour x 700 €.....	700 €
Expertise de l'offre commerciale et entretiens commerçants 1 jour x 700 €.....	700 €
Etude de programmation : 2 jours x 700 €	1 400 €
2 réunions intermédiaires	1 000 €
Synthèse : 1 jour x 800 €	800 €
Réunion de restitution comité de pilotage : 1 réunion.....	500 €
<hr/>	
TOTAL H.T	6 300 €
TVA 19,6 %	1 234,80 €
Total TTC	7 534,80 €

Coût pour une réunion supplémentaire..... 500 €

Le conseil municipal est d'accord sur le principe de l'étude, mais trouve le coût trop élevé : d'autres devis seront donc demandés.

IV. CIMETIERE

Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage en matière de paysage :

Une convention sera passée avec le CAUE, pour un coût de 1500 €. Cela permettra d'avoir une réflexion paysagère sur l'ensemble du cimetière actuel ainsi que les abords immédiats afin de lui apporter une dimension qualitative réelle.

Cette étude tiendra compte notamment des espaces libérés suite au recensement communal des concessions funéraires.

Délibération : Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec le CAUE.

Procédure administrative:

↳ **A ce jour**, le procès-verbal pour chacune des concessions à reprendre a été rédigé et transmis avec la notification au titulaire de la concession ou le descendant si la commune en a connaissance.

↳ **Passé le délai d'un mois après cette notification**, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal qui décide s'il y a lieu ou non de reprendre la concession.

↳ **Le conseil municipal émet un avis favorable ou défavorable**. Dans le premier cas, il autorise le maire à reprendre la concession ; à ce moment là une délibération générale sera prise pour l'ensemble des reprises des concessions abandonnées.

Dans le second cas, le conseil permet de nouvelles inhumations.

↳ **Le conseil municipal émet un avis favorable ou défavorable**. Après la décision de reprise des concessions par le conseil municipal, le maire peut prendre un arrêté par concession prononçant la reprise qui sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa notification.

La procédure administrative prend fin et vient ensuite les conséquences de la reprise (l'enlèvement et la disposition des matériaux).

V. CLOCHER

↳ Subvention

↳ Un appel aux dons sera lancé.

↳ Les travaux débuteront en septembre 2011.

VI. DEMANDE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal a examiné les différentes demandes à la vue des bilans financiers présentés par les associations. Pour que les subventions ou les augmentations demandées soient accordées, ce bilan doit être complet et les comptes validés en assemblée générale.

VII. VOTE DES 3 TAXES

Le trésor public n'a pas encore transmis l'imprimé 1259 servant de base au calcul de l'impôt.

Délibération : En attendant de recevoir les chiffres, le conseil municipal vote un maximum de 3% d'augmentation.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

↳ Campagne d'éclairage public 2011 : remplacement des lanternes fonctionnelles vétustes équipées de lampe à vapeur de mercure.

Le conseil municipal autorise ces remplacements.

↳ Opération économie d'énergie de la salle des lilas : il y a quelques années, des études avaient été faites sur les bâtiments communaux, permettant de faire des économies substantielles. Mais la salle des Lilas n'avait pas été étudiée. La Haute Mayenne donne une subvention, ce qui aboutirait à un coût de 640 €.

Le conseil municipal autorise cette étude.

↳ L'abribus

Devis proposés	HT	TTC
SEDI avec pose SEDI	4 751,07 €	5 682,28 €
SEDI avec pose Serrurerie 53	5 184,70 €	6 200,90 €
Nord Technique	5 175 €	6 189,30 €

Avec la société Nord Technique :

- Le vitrage est plus épais (10 mm au lieu de 8), donc plus de sécurité.
- Ajout de deux faces latérales et protection aux intempéries.
- Intervention plus rapide en cas de dommage car l'entreprise est basée sur le Mans.
- Produit entièrement démontable et repositionnable ailleurs.
- Matériaux entièrement recyclables.

Le conseil municipal retient la société Nord Technique

↳ Félicitations aux employés communaux pour le fleurissement très gai aux entrées du bourg.

↳ Problème d'Internet au Haut-Marboué, et ailleurs en campagne. Monsieur le Maire suggère de faire une pétition qui sera transmise au Conseil Général.

Il est 22h40, la séance est levée.